

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 331

**Artikel:** Septembre genevois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028773>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les bonnes grâces des communes heureuses élues, elle s'est trouvée en butte à des oppositions d'autant plus efficaces qu'elles avaient trouvé à s'organiser au-delà du plan strictement communal.

### **Pas de perte de substance**

Que l'on ne s'y trompe pas pourtant ! La concertation indispensable avec les niveaux supérieurs (voir également DP 328 consacré au pouvoir communal) ne signifie pas une perte de substance de la politique communale.

Outre les sujets qui devront faire désormais l'ordinaire de discussions suivies dans le cadre d'institutions régionales et cantonales qui restent du reste à définir, les tâches en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme de ressort strictement communal restent multiples et d'intérêt, même à l'échelle villageoise :

— étudier les avantages et les inconvénients d'un détournement de la circulation,  
— valoriser le patrimoine immobilier en encourageant la réfection des bâtiments sous-utilisés ou désaffectés (amorçage d'une nouvelle politique de logement),  
— protéger les constructions les plus marquantes,  
— prendre des mesures pour conserver à l'intérieur des agglomérations, ou à leurs abords directs, des lieux de délasserment.

### **Constat de carence**

Il faut admettre que de tels travaux ont rarement été abordés au niveau communal ; leur urgence est pourtant flagrante, et c'est à partir d'une réflexion sur ces objets concrets que pourrait naître une prise de conscience des impératifs plus globaux de l'aménagement de notre pays. Ce constat de carence nous mène à penser que la recette miracle n'existe pas qui garantirait un contenu réel à la vie communale : rester proche du « simple » citoyen, soit ; mais cette proximité de l'in-

tervention n'est pas encore synonyme d'efficacité. Dans la pratique, dans la perspective d'une politique communale active en matière d'aménagement du territoire, deux facteurs s'avèrent décisifs : l'homogénéité et le dynamisme de la municipalité d'une part, l'intérêt de la collectivité pour le fait politique et social de l'autre.

Ces deux conditions sont plus difficiles à réunir qu'il n'y paraît ! Des municipalités homogènes ? Mais combien d'entre elles sont-elles élues sur la base d'un programme élémentaire ? Combien d'entre elles surmontent-elles les divergences nées des élections ?

Des collectivités « politisées » ? Où règne-t-elle vraiment cette ambition de rompre ces fameux consensus, jamais exprimés, mais immobilisateurs de générations en générations ? C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit lorsque l'aménagement entre en scène. Dans ces conditions, l'établissement d'un plan directeur communal, puis d'un plan d'extension, constitue souvent une épreuve fatidique pour la municipalité qui en prend l'initiative ; et ce n'est pas un hasard si de nombreuses communes qui, selon la loi vaudoise auraient dû établir un plan directeur, continuent à naviguer à vue, s'étendant à coups de plans de quartier non intégrés.

La participation au niveau communal à ce chapitre n'est pas chose aisée. Même pour les collectivités qui disposent d'un conseil général où l'accès à l'ensemble des résidents confédérés est garanti après trois mois de séjour dans la commune, elle reste subordonnée à un travail soutenu d'information et d'animation qui permettra, dans le meilleur des cas, de sensibiliser le 30 à 40 % de la population.

### **Un sens indéniable**

En définitive, le sens et la valeur d'une politique d'aménagement du territoire au niveau communal restent indéniables. Toutefois, pour qu'elle puisse déployer ses effets, il s'agit de réunir de

nombreuses conditions encore rares de nos jours et surtout lui reconnaître ses limites.

### **Une analyse essentielle**

Soutenir que cette tâche doit rester strictement du domaine communal est un leurre, une manœuvre pour empêcher que soit menée une analyse essentielle, mais certainement génératrice de changements : quelles sont les entraves mises systématiquement à l'application d'une véritable politique d'aménagement, quels sont les éléments qui ont été jusqu'à présent contraires à sa pratique, quelles seraient les modifications favorables à son essor ?

## **Septembre genevois**

*Contrastes. Ce mois de septembre à Genève, vous pouviez*

— pour 850 francs suivre un symposium de l'International Advertising Association, que préside M. Rudolf Farner, organisé du 23 au 26, un symposium sur les multinationales avec exposés, discussions et travaux de groupe (dernier jour, visites dans un certain nombre de grandes entreprises de notre pays).

— pour 100 francs (avec logement dans des baraquements voisins du Lignon en compagnie de travailleurs italiens et espagnols) participer, du 29 septembre au 11 octobre, sous l'égide des paroisses universitaires évangéliques de Suisse à une Université suisse d'été organisée sous le titre (que nous traduisons de l'allemand) : « Des alternatives au Lignon — apprendre l'alternative ». (La question : « La cité satellite du Lignon symbole d'une société malade ou modèle d'une nouvelle forme de vie ? »)